

## FIL ROUGE

### ***Lettre d'information et d'échanges de pratiques à destination des directrices et directeurs d'établissements d'enseignement artistique du Bas-Rhin***

Nous vous proposons, dans le contexte de confinement que nous connaissons aujourd'hui et qui risque de se prolonger, une lettre d'information hebdomadaire afin de vous tenir informés des différentes expériences mises en place par les équipes pédagogiques.

Ainsi, en complément des liens déjà transmis la semaine dernière, voici de nouvelles informations et retours d'expériences ainsi que d'autres liens vers les sites que nous vous invitons à consulter, afin que vous puissiez plus aisément trouver les informations que vous cherchez.

N'hésitez pas à m'envoyer vos témoignages vos expériences, bonnes ou moins bonnes, vos besoins, vos demandes de conseil, une idée lumineuse !

Faites passer votre message : [martine.fleith@bas-rhin.fr](mailto:martine.fleith@bas-rhin.fr) ou 06 34 40 87 98

---

### LA QUESTION JURIDIQUE DE LA SEMAINE

Est-ce que les professeurs peuvent travailler durant le chômage partiel afin d'assurer une continuité pédagogique avec leurs élèves ?

#### **Réponse**

En fonction des situations vécues dans vos écoles, vous pouvez opter pour plusieurs dispositifs :

- Maintien du salaire des professeurs/animateurs-techniciens
- Chômage partiel
- Chômage partiel et complément de salaire
- Arrêt maladie pour garde d'enfant
- Arrêt maladie depuis le 18 mars pour les personnes à risque élevé.

Si vous mettez en place un enseignement à distance, le lien pédagogique n'est pas rompu et donc le service est effectué : il n'y aurait donc a priori pas à faire appel au chômage partiel, la décision devant être prise par l'employeur. Ce que je constate c'est que vous êtes nombreux à imaginer des solutions pour continuer d'enseigner d'une autre façon et que donc, vous travaillez !

Par contre, si les outils pour proposer l'enseignement à distance ne sont pas possédés par certains enseignants voire les élèves eux-mêmes, il y a effectivement possibilité (mais pas obligation si l'employeur le décide) de faire appel au chômage partiel, au prorata du nombre d'heures effectuées.

Pour avoir un accompagnement plus ciblé, prenez contact avec la DIRECCTE du Grand Est où l'accueil est assuré exclusivement par téléphone au : **0 806 000 126** (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 + mercredi de 14h à 16h30) ou par courriel : [alsace-ut67@direccte.gouv.fr](mailto:alsace-ut67@direccte.gouv.fr).

Vous pouvez rester informés sur le blog du site d'InDoVEA (Information, Documentation, Veille, Enseignement Artistique) <https://indovea.org/blog/>

Et, pour les écoles de musique associatives, sur celui du CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir) <https://www.cnea-syn.org/>

---

## L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU DEFI DE LA DISTANCE

Dans cette rubrique nous vous proposons de contribuer en témoignages et en retours pratiques de l'utilisation des différents supports numériques actuellement disponibles pour les enseignants.

### Echanges de bonnes pratiques

#### Focus sur... l'école de musique d'Erstein

A ce jour, 42% des 250 élèves ont répondu positivement à l'autorisation d'être filmés.

#### Outils utilisés :

- Skype et WhatsApp pour des cours en direct
- Vidéos WhatsApp envoyées par les élèves, retour du professeur par mail
- Groupe Facebook "Enseignement artistique à distance"
- Mais principalement : l'imagination de chacun !



#### En pratique

- > Envois audios des accompagnements par les professeurs et aussi par les élèves lorsque des duos ou trios ont été formés.
- > Envois des partitions jouées par les professeurs
- > Cours vidéos et quizz pour les classes d'instruments
- > Fiches (lectures de rythme notamment) avec enregistrement de l'élève, fiches d'analyse à compléter, création de padlet pour les classes de FM
- > Cahier d'activités pour les cours d'éveil

### On en parle sur les réseaux sociaux

« Enseignement artistique à distance », c'est le nom d'une nouvelle page Facebook créée le 15 mars avec des témoignages et de nombreuses contributions, consignés dans un document réactualisé hebdomadairement.

Mathieu GAUFFRE, Directeur du CRD de Vannes et membre de l'association Conservatoires de France, a recensé et compilé toutes les infos contenues dans ce document de manière très claire et lisible, en plus des informations dont il disposait par ailleurs. Il est accessible à tous à l'adresse suivante :

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Znci537TRqhMv0G\\_UmDYQj2grUQSGqHEX41pmo2nmbc/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Znci537TRqhMv0G_UmDYQj2grUQSGqHEX41pmo2nmbc/edit?usp=sharing)

Sur la page de ce groupe, vous avez différentes rubriques, comme celle intitulée « fichier » où vous pourrez trouver et déposer des éléments. Le groupe compte plus de 6500 membres à la date d'aujourd'hui et constitue, à ce jour la base la plus alimentée que nous avons pu trouver.

\*\*\*

NomadPlay se mobilise pour les professeurs de musique et leurs élèves en offrant un accès illimité et gratuit à sa plateforme pendant un mois avec le code REPETITION\* (NomadPlay permet de jouer de son instrument accompagné de virtuoses, comme un karaoké de musique classique en somme, niveaux débutant à expert) <https://www.nomadplay.fr/>

### Et pour la danse ? Rester mobile tout en restant chez soi...

Dans cette rubrique, nous vous proposons de découvrir des initiatives pédagogiques encourageant les élèves danseurs à continuer de se relier à leur corps, à leurs sensations, et à (re)découvrir une culture chorégraphique aussi vaste que riche !

Rendez-vous sur le site « [Pratiques artistiques dans le Bas-Rhin](#) » pour télécharger le dossier « ressources en danse » (colonne à droite de la page)